



Compte rendu Conseil municipal du 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vendredi 28 novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre, s'est réuni à la Salle du conseil en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabien BOURIEZ, maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Fabien BOURIEZ, Arlette DUPILET, Marie-Yacinthe BRASSART, Daniel GAMBIEZ, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Marjorie JACQMART, Alain GOURMAUD, Marie Françoise DUPONT, Viviane COASNE, Jean-Claude BOUGAMONT, Pierre-Yves ANSELMET, Dominique VASSEUR, Françoise BETRANCOURT, Micheline SWIATEK, Jean-Luc MENET, Thérèse LESIEUX, Olivier BRUNIAU, Michel DEMORY, Thomas DEMORY, Raphaël BRICE, Alain BOURIEZ

Excusés : Gilles MARLIER donne procuration à Marie-Yacinthe BRASSART Didier LAUPIES donne procuration à Fabien BOURIEZ, Isabelle DUBOIS donne procuration à Daniel GAMBIEZ, Joëlle MONCEAU donne procuration à Marjorie JACQMART ANSELMET, Philippe BOEZ donne procuration à Eric MOREAU, Christine LE VELY donne procuration à Thomas DEMORY

Absent : Claude UZNANSKI

Monsieur Alain GOURMAUD est élu secrétaire.

Présentation des comptes de la commune par madame WIART – Conseillère aux décideurs du trésor public

DELIBERATION SUR TABLE

Virements de crédits pour les amortissements 2025

DECISIONS

- Les tarifs du séjour à Berck en mars 2026
- Le renouvellement du Marché d'éclairage public Entreprise Longelin Titulaire Contrat du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2030.

INFORMATIONS

- Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des publics fragiles et vulnérables, nous avons sollicité le département du Nord dans le cadre des « **Actions Culturelles et Artistiques** », nous avons obtenu une subvention de 1 000€ pour la sortie Piscine à l'occasion de la semaine bleue.
- Lors du dernier conseil, M. le Maire avait annoncé la décision de confier **la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale** à la sous-préfecture, comme cela nous était proposé. Finalement la sous-préfecture n'est pas en mesure de réaliser cette mission. La mise sous pli sera donc effectuée en régie, directement en mairie.
- Le marché du parking Ferry comporte 4 lots. Le premier lot : **désamiantage, déconstruction, démolition et défrichage**, attribué à l'entreprise DEMOLAF pour un montant de 38 602,50€ HT est maintenant terminé. L'entreprise a trouvé de l'amiante sur le terrain, il y a donc un surcoût désamiantage de 8595€ HT.

- Concernant **le jardin public rue J. Guesde**, la consultation s'est achevée le 30 septembre.

Après avoir informé les candidats non retenus avant l'attribution du marché, un recours a été déposé par un candidat non retenu. Cela retarde légèrement le déroulement du projet, mais nous restons dans les délais pour solliciter les subventions en début d'année.

- Pour **le vestiaire du terrain synthétique**, la commission de sécurité a émis un avis défavorable suite au dépôt du permis de construire. Le problème portait sur la sortie de secours : l'architecte avait prévu une porte de 90 cm, ce qui limitait la capacité du club-house à 19 personnes. Nous passons donc à une porte de 140 cm. La prochaine commission de sécurité se tiendra le 16 décembre. Cette modification entraîne une perte d'environ un mois dans l'instruction du permis de construire.
- **Les travaux de voiries rues Mousseron et Germinal** au Rond-Point concernant la reprise des trottoirs et parkings se termineront fin décembre
- Concernant **les rues Péri et Cachin**, un diagnostic a révélé la présence d'amiante et des HAP, entraînant un surcoût estimé à 80 000 € pour leur retraitement. Le marché sera prochainement lancé et les travaux devraient débuter en début d'année.
- L'assemblée du personnel le mercredi 26 décembre, a été l'occasion de mettre à l'honneur les agents médaillés ainsi qu'un départ à la retraite.
- **M. le Maire remercie** pour leur présence, les 20 élus présents au défilé du 11 novembre, ainsi que les élèves de l'école Poteaux ainsi que leur directrice et leur professeur.
- **L'inauguration des nouveaux jeux du rond-point** a eu lieu le mercredi 12 novembre, en présence du sous-préfet et de quelques élus des communes voisines. Ce fut une belle inauguration. Merci aux services techniques pour l'installation du site. Merci à tous les élus présents, ce n'était pas évident, l'inauguration ayant lieu en après-midi, sur temps de travail. Les enfants du secteur jeunes étaient également présents. Enfants et parents du quartier sont très satisfaits de ces nouvelles installations.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2025

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

1. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget primitif n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors crédits affectés au remboursement de la dette (article L1612-1 du CGCT).

Le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et chapitre 041 « opération patrimoniales ») : 2 669 926.10 €

Le conseil municipal décide de faire application de cet article à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de l'exercice 2025 soit 667 481,52 € répartis comme suit :

Chapitre	Montant BP 2025	25%
20	52 700.00 €	13 175.00 €
21	631 628.67 €	157 907.17 €
23	1 126 871.60 €	281 717.90 €
TOTAL	1 811 200.27 €	452 800.07 €

ADOpte A L'UNANIMITE

2 . virements de crédits pour les amortissements 2025

Le virement de crédits proposé vise à ajuster les dotations aux amortissements pour l'exercice 2025, afin de tenir compte de la mise en service d'immobilisations nouvelles et de garantir la sincérité budgétaire. Cette opération, sans incidence sur l'équilibre global du budget, répond aux obligations comptables de la commune et assure une gestion rigoureuse et transparente de nos finances.

	compte	fonctions	chapitre	montant
DEPENSES	6042	OM/7212	011	- 5687.42€
	6811	FIN	040	+5687.42€
RECETTES	10222	FIN	10	-5687.42€
	28158	FIN	040	+4546.38€
	281838	FIN	040	+139.58€
	281841	FIN	040	+305.46€
	28188	FIN	040	+513.31€
	281848	FIN	040	+182.69€

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Renouvellement de l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Le CAUE est une association inscrite dans la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Elle a été créée en 1979 à l'initiative du Conseil Départemental du Nord. Le CAUE assure les missions d'intérêt public au profit de la qualité architecturale, urbaine paysagère et environnementale, sur l'ensemble du territoire départemental.

En étant adhérente du CAUE, la Commune bénéficie de l'accompagnement d'un architecte pour la conception des projets ou leur suivi.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 750 €

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à ce service, d'autoriser la reconduction tacite pour 3 ans et autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

4. Approbation du règlement intérieur du personnel communal

Le règlement intérieur du personnel communal a été approuvé le 03/12/2013 (délibération 2013-075). Par délibération 2015-080 - Le 10/11/2015 des modifications ont été approuvées. Elles concernaient l'aménagement des horaires de travail, le régime des astreintes et la journée de solidarité.

Aujourd'hui, il convient d'apporter une mise à jour (ex : durée de travail, horaire d'ouverture de la mairie, annualisation, ARTT, adhésion aux conventions du CDG ; dispositif interne de signallement, convention de participation pour les contrats de prévoyance santé et maintien de salaire...).

Le règlement intérieur du personnel a été approuvé par le Comité Social technique réuni le 14 novembre 2025.

Les membres du conseil municipal approuvent le règlement intérieur du personnel communal

Règlement intérieur en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Tableau des effectifs

Suite à des avancements de grade, des départs, le tableau des effectifs doit être mis à jour. En effet les postes sur les nouveaux grades ont été créés mais les postes d'origine n'ont pas été supprimés. Afin d'avoir un tableau des effectifs représentatif de l'effectif réel, il convient de procéder à la fermeture des postes non occupés.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 11 2025

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Pourvu au 1/11/25	Postes vacants au 01/11/2025	Pourvus par titulaires	Pourvus par non titulaires	a supprimer
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Emploi fonctionnel DGS	A	1 TC	1	0	1	0	0
Attaché	A	1 TC	1	0	1	0	0
Attaché principal	A	1 TC	0	1	0	0	1
Rédacteur	B	1 TC	1	0	1	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3 TC	3	0	3	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	8 TC	2	6	2	0	6
Adjoint administratif	C	3 TC	3	0	3	0	0
FILIERE TECHNIQUE							
Technicien principal 2ème classe	B	1 TC	0	1	0	0	1
Agent de maitrise principal	C	2 TC	1	1	1	0	1
Agent de maitrise	C	1 TC	1	0	1	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2 TC	2	0	2	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2 TNC	2	0	2	0	0
		6 TC	3	3	3	0	3
Adjoint technique	C	11 TNC	11	0	5	6	0
		13 TC	10	4	9	1	4
FILIERE ANIMATION							
Animateur	B	1 TC	0	1	0	0	1
Animateur principal 2ème classe	B	1 TC	1	0	1	0	0
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1 TNC	1	0	1	0	0
		2 TC	2	0	2	0	0
Adjoint d'animation	C	7 TNC	7	0	5	2	0
		4 TC	1	3	1	0	3
FILIERE MEDICO SOCIALE							
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	C	1 TC	1	0	1	0	0
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	C	2 TNC	2	0	2	0	0
FILIERE CULTURELLE							
Adjoint du patrimoine	C	1 TC	1	0	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1 TNC	1	0	1	0	0
		1 TNC	1	0	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1 TC	1	0	0	1	0

La mise à jour du tableau des effectifs a été approuvée par le Comité Social technique réuni le 14 novembre 2025.

Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Création d'emplois non permanents (Contrat d'Engagement Educatif) pour le fonctionnement des accueils de loisirs pour l'année 2026

Afin de constituer les équipes d'animations pour faire fonctionner les ALSH de février, avril, juillet et octobre 2026, il convient de procéder au recrutement d'agents en Contrat d'Engagement Educatif.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les postes d'agents en Contrat d'Engagement Educatif comme suit :

	Février 2026	Avril 2026	Juillet 2026	Octobre 2026
ALSH 2 – 11 ans	3	5	10	?
Secteur Jeunes	1	1	5	0

ADOpte A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT - URBANISME

7. CCCO - Permis de louer / permis de diviser : Instauration du régime de l'autorisation préalable de mise en location et du régime de l'autorisation préalable à la division

Le régime de l'autorisation préalable de mise en location (« Permis de louer ») et le régime de l'autorisation préalable à la division (« permis de diviser ») ont été instaurés par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN).

Par délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2021, la Cœur d'Ostrevent Agglo a approuvé la mise en œuvre de ces 2 régimes, à titre expérimental et pour une durée de 3 ans, sur 8 communes du territoire communautaire. Cette phase d'expérimentation, engagée le 1^{er} janvier 2023 s'achève le 31 décembre 2025.

Par délibération 2022-011 en date du 28 janvier 2022 le conseil municipal a instauré sous l'égide de la CCCO, le régime de l'autorisation préalable de mise en location et le régime de l'autorisation préalable à la division, pour la commune de FENAIN sur l'intégralité de son territoire à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée d'expérimentation de 3 ans.

Par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2025, Cœur d'Ostrevent Agglo a délibéré pour la pérennisation sur les 8 communes de l'expérimentation et la mise en œuvre sur les autres communes du territoire communautaire.

Cette action s'inscrit en cohérence avec la mise en œuvre du Programme Local d'Habitat (PLH) communautaire 2019-2025 (qui a fait l'objet d'une approbation définitive à l'occasion de la séance plénière du 17 octobre 2019) au titre de l'Axe 2 « Valoriser le parc existant et améliorer le cadre de vie des habitants » - Orientation d « contribuer à la qualité des logements dans le parc privé » - Action 8 « Lutter contre l'habitat indigne ».

Le conseil municipal est sollicité concernant le régime de l'autorisation préalable de mise en location et le régime de l'autorisation préalable à la division, pour leur pérennisation sur la commune.

D.GAMBIEZ informe le conseil municipal que depuis 2023, une centaine de dossiers ont été traités : 27 en 2023, 40 en 2024 et 25 jusque fin novembre 2025. La ville verse environ 200€ par dossier traité à Cœur d'Ostrevent Agglo.

Le conseil municipal décide d'instaurer sous l'égide de Cœur d'Ostrevent Agglo, le régime de l'autorisation préalable de mise en location et le régime de l'autorisation préalable à la division, pour la commune de FENAIN sur l'intégralité de son territoire, en application des modalités détaillées dans le projet de délibération joint en annexe et d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Projet de délibération en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

INSTITUTIONS

8. SIAVED – Renouvellement de la convention de traitement des déchets municipaux

Par délibération 2025-088 en date du 12 septembre, le conseil municipal a approuvé la convention de traitement des déchets municipaux proposé par le SIAVED pour l'année 2025.

Il convient de la renouveler pour l'année 2026.

Montant de la prestation :

- Prix unitaire d'incinération des déchets pour l'année est fixé à 100 € HT la tonne, Hors TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et autres nouvelles taxes éventuelles
- TGAP 2026 prévisionnelle : 16 € HT / tonne
- TVA : 10 %

Le conseil municipal approuve le projet de convention entre la commune et le SIAVED et autorise monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Convention en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

9. Renouvellement de la convention avec le CDG relative à la Médiation Préalable Obligatoire

Par délibération n° 2022-089 en date du 2 décembre 2022, la collectivité a adhéré à la Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O) du Centre de gestion du Nord.

La convention arrive à échéance le 31/12/2025, il convient donc de la renouveler.

Pour rappel, la Médiation Préalable Obligatoire gère les contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certaines décisions administratives individuelles défavorables (rémunération, carrière, formation professionnelle, aménagement des conditions de travail, ...).

Le Comité social territorial réuni le 14 novembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité pour le renouvellement de la convention.

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire et autorise monsieur le maire à signer la convention.

Convention en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59

Le syndicat mixte SCOT Sambre Avesnois a sollicité son affiliation volontaire au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'affiliation au CDG 59 du syndicat mixte SCOT Sambre Avesnois.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. SIDEN SIAN : Nouvelles Adhésions – Comité syndical du 20/03/2025, 17/06/2025 et 18/09/2025

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN SIAN doivent être consultées et se prononcer sur les demandes de nouvelles adhésions.

Les communes suivantes sollicitent leur adhésion au SIDEN SIAN :

- CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau potable ».
- PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif ».
- CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».
- MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Le conseil municipal approuve ces nouvelles adhésions au SIDEN SIAN.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. SIDEN SIAN : Bilan d'activités 2024

Chaque année, il appartient au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité présenté par le SIDEN SIAN Noréade portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Les éléments de ce bilan ont été présentés en conseil et sont consultables sur internet à l'adresse www.noreade.fr ou sur les liens suivants :

- rapport d'activité : [Rapport annuel d'activité SIDEN-SIAN Noréade 2024 \(68 pages\)](#)
- Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (R.P.Q.S) et ses annexes :
[RPQS 2024 du SIDEN-SIAN \(Rapport sur le Prix et la Qualité du Service\) \(34 pages\)](#)
[Annexes RPQS 2024 du SIDEN-SIAN \(276 pages\)](#)
- Livret personnalisé de la collectivité : [59227_FENAIN_EAU_AC_ANC_GEPD_DECI.pdf](#)
- diaporama présentant la RPQS : [Diaporama présentation RPQS 2024 version allégée](#)
[Diaporama présentation RPQS 2024 version complète](#)

ADOpte A L'UNANIMITE

13. Cœur d'Ostrevent Agglo : Présentation du rapport d'activités 2024

Les grandes réalisations de l'année 2024

- **Développement économique**
 - Parc Barrois a accueilli 5 nouvelles entreprises
 - Parc de De Sessevalle le cabinet de podologie a ouvert ses portes et 4 autres entreprises sont en phase de travaux
 - Zone d'activités de La Renaissance 3 nouvelles entreprises et projet d'implantation de Bils Deroo
 - La COA a soutenu financièrement la création de 14 pour un montant de 64 710€ et 11 jeunes créateurs (CLAP) pour un total de 8 800 entreprises
- **Pôle solidarité/insertion**
 - Ce pôle a été créé en 2024 pour plus de lisibilité. Son but est de proposer à chaque habitant un parcours individualisé avec pour finalité le retour à l'emploi
 - 229 personnes ont été accompagnées avec 27 sorties positives dont 11 CDI
- **Transition écologique**
 - La COA soutient une agriculture durable, locale respectueuse de l'environnement.
 - La gratuité des transports, le pass électrique, une aire de covoiturage, l'aide à l'achat d'un vélo électrique
- **Santé et sports**
 - Signature du contrat local de santé pour favoriser la prévention
 - Les travaux de la piscine d'Hornaing ont avancé à grands pas en 2024, de même que l'étude pour le projet de la piscine d'Aniche
- **Culture et tourisme**
 - Pour le tourisme ouverture de « la baraque 144 » sur la base de loisirs de Rieulay
 - Pour la culture les 10 ans de « Biblis en fête » et les 5 ans du réseau de lecture publique
- **Habitat et urbanisme**
 - L'ERBM : 8 cités minières soit 1 300 logements ont bénéficié d'une réhabilitation. Cœur d'Ostrevent a donné 4 000 € par logement.
 - Et Cœur d'Ostrevent a délibéré sur un nouveau programme de 7 cités.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2024 présenté par Cœur d'Ostrevent Agglo ;

Les éléments du rapport d'activités ont été présentés en conseil et sont consultables sur le site internet de Cœur d'Ostrevent Agglo : <https://coeurdostrevent.fr/documents-officiels/>

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M.MOREAU présente les chiffres relatifs aux infractions communiqués par les services de police :

Août : 2 cambriolages – 1 vol à la roulotte – 3 vols sans violence – 2 dégradations de biens privés – 3 coups et blessures volontaires. Les 11 contrôles ont donné lieu à 21 verbalisations.

Septembre : 1 vol à la roulotte – 1 vol d'automobile – 2 vols sans violence – 4 cambriolages – 2 dégradations de biens privés – 1 coups et blessures. Au cours du mois, il y a eu 9 contrôles routiers et 12 verbalisations dont 1 pour conduite sous état alcoolique

octobre : 1 vol à la roulotte - 2 cambriolages – 3 vols sans violence – 2 dégradations de biens publics et privés. 3 coups et blessures. 9 contrôles routiers ont donné lieu à 12 verbalisations dont une pour conduite sous état alcoolique

Au cours de cette période, T. MARTIN, ASVP, a été contacté deux fois par les services de police pour la vidéo-protection, ce qui a permis d'identifier les auteurs de deux infractions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30